



Préavis de rupture de CDI

Par **jehangir**, le **04/08/2012** à **10:44**

Bonjour,

Le 1er Mars 2012, j'ai été embauché par une SSII en ce qu'on appelle un CDI chantier. Au moment de signature de ce contrat, le SSII m'a demandé de terminer mon CDD chez mon ancien employeur. Le CDD serait terminé en juin 2012. Donc je n'ai pas eu les indemnités, prime de précarité etc.

Après avoir signé le CDI chantier chez la SSII, on m'a envoyé en une mission chez un de ses clients. Cette première mission devrait prendre fin le 26 juillet 2012.

Le 10 juillet mon employeur, le SSII, m'envoie un préavis de rupture de contrat lorsque je suis encore en mission (le chantier pas encore terminé).

Une semaine plus tard, ma mission est prolongée de 3 semaines, c'est à dire, jusqu'au 18 août 2012. Mon employeur m'envoie une nouvelle ordre de mission pour cette prolongation. J'ai demandé l'annulation du préavis qu'on a refusé.

J'ai accumulé 15 jours de congés. Mon employeur insiste que je les prenne le plus tôt possible.

Quels sont mes droits dans cette situation?

Est-ce la date du préavis juste?

Peux-je réclamer des indemnités, pour la rupture du CDD chez mon ancien employeur?

Ont-ils le droit de refuser le changement de préavis en même temps qu'on me prolonge la mission?

Que devient de mes congés payés non pris?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **04/08/2012** à **11:07**

Bonjour,

Je dois dire que j'ai du mal à comprendre car il faudrait que vous indiquiez si vous étiez encore en période d'essai lorsque l'employeur vous a envoyé la notification du préavis ou sinon, si une procédure de licenciement a été respectée...

Par ailleurs, s'il y a rupture du contrat de travail, il ne peut pas y avoir prolongation de la mission...

De toute façon, les congés non pris vous restent acquis...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...